



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prix

Question écrite n° 100746

## Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur l'inquiétante volatilité des prix des matières premières agricoles. La situation alarme les acteurs des secteurs de l'industrie agroalimentaires et de l'agriculture : il semble que l'indice mesurant les évolutions de prix d'un panier de céréales, oléagineux, produits laitiers, viandes et sucre soit au plus haut depuis sa création en 1990, selon la FAO. S'il n'y a pas, actuellement, de problème de pénurie, les annonces de baisse de production (incendies en Russie, canicule en Ukraine, fortes pluies au Canada...) provoquent de vives tensions sur les marchés, entretenues par des spéculateurs opportunistes. Ne faudrait-il pas que les pays reconstituent des stocks alimentaires aux fins de lisser les prix et imposer un peu plus de transparence sur les opérations de gré à gré sur les marchés dérivés où règne une certaine opacité dénoncée par beaucoup ? Il lui demande de bien vouloir préciser quelles dispositions il entend prendre en la matière.

## Texte de la réponse

Les prix de certaines denrées alimentaires de base ont fortement et rapidement augmenté fin 2010. L'indice des prix alimentaires de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) a atteint son niveau le plus haut depuis sa création en 1990. Il a largement dépassé en janvier 2011 le niveau le plus élevé atteint lors de la dernière crise alimentaire en juin 2008. Dans ce contexte, les populations et les pays en situation d'insécurité alimentaire persistante restent extrêmement vulnérables. La priorité donnée par la présidence française du G 20 à la lutte contre la volatilité des prix des matières premières, notamment agricoles, est plus que jamais d'actualité. En effet, la France souhaite lors de sa présidence du G 20 poursuivre la mise en oeuvre du Plan d'action pour le développement adopté à Séoul et a proposé que le sujet de la volatilité des prix des matières premières agricoles soit traité dans le cadre d'une réunion des ministres de l'agriculture du G 20. Cette réunion permettra d'analyser les causes de la volatilité des prix et de chercher des solutions pour y remédier et en limiter les effets, tant pour les agriculteurs des pays développés que pour ceux des pays en développement. Les axes de réflexion proposés par la présidence française et faisant d'ores et déjà l'objet de discussions et d'échanges entre les membres du G 20 sont les suivants : améliorer la transparence et l'intégrité des marchés physiques afin de prévenir les soudaines variations de prix ; améliorer la coordination internationale en cas de crise sur les marchés agricoles ; améliorer la couverture du risque prix et le fonctionnement des marchés financiers ; favoriser le développement durable de la production agricole sur le long terme. La question des stocks alimentaires pourra être abordée dans l'ensemble de ce travail, aussi bien sous l'angle de la transparence que sous celui de l'investissement dans des infrastructures de stockage ou de la création de réserves d'urgence dans les pays en développement. Afin d'alimenter le débat, les organisations internationales mandatées dans le Plan d'action développement de Séoul (FAO, OCDE, Banque mondiale, OMC, FMI, CNUCED, FIDA, PAM) contribuent aux travaux du G 20 sur la volatilité des prix agricoles. Leurs propositions seront remises dans quelques semaines. La réunion des ministres de l'agriculture, qui sera organisée en juin 2011, fera la synthèse des propositions retenues en vue du sommet des chefs d'État prévu en novembre 2011.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jacques Remiller](#)

**Circonscription** : Isère (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 100746

**Rubrique** : Matières premières

**Ministère interrogé** : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

**Ministère attributaire** : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 22 février 2011, page 1628

**Réponse publiée le** : 29 mars 2011, page 3066